

portait la responsabilité, au moins dans une certaine mesure, de la défaillance de son pupille ou de son élève. Ma responsabilité, touchant l'incident en question m'apparaissait donc, claire comme le jour. Ma femme m'avait déjà averti, à ce même propos ; mais ma nature confiante m'avait poussé à ne pas tenir compte de son cri d'alarme. Il me semblait que le seul moyen de faire toucher du doigt aux coupables ma détresse et la gravité de leur faute, serait de m'imposer à moi-même pénitence. Je me condamnai donc à un jeûne de sept jours et au vœu de ne prendre qu'un seul repas par jour durant une période de quatre mois et demi (1). Mr. Kallenbach tenta de m'en dissuader — mais en vain. Il finit par me concéder le bien-fondé de la pénitence et insista pour se joindre à moi. Je ne pus résister à une si évidente preuve d'affection.

Je me sentais grandement soulagé ; car cette décision m'ôtait de l'esprit un énorme poids. La colère que j'avais éprouvée à l'égard des coupables s'évanouit et fit place à la plus pure des pitiés. Ce fut donc la conscience infiniment plus légère que j'arrivai à Phoenix. J'enquêtai de plus près et m'informai de certains détails complémentaires que j'avais besoin de connaître.

Ma pénitence chagrina tout le monde, mais elle purifia l'atmosphère. Chacun finit par se rendre compte de la chose terrible qu'était le péché consommé, et le lien qui m'unissait à garçons et filles s'en trouva renforcé et gagna en sincérité.

Une circonstance particulière, fruit de ce même incident, me contraignit, peu de temps après, à entreprendre un jeûne de quatorze jours, dont les effets dépassèrent mon attente même.

Il n'est pas dans mon dessein de déduire de ces incidents que le devoir du maître est de recourir au jeûne, chaque fois que l'un de ses élèves commet une faute grave. Je tiens, cependant, que certains cas exigent le recours à ce remède draconien. Mais c'est là une décision qui présuppose clarté de vision et

(1) C'est la première fois que Gandhi emploie le jeûne comme moyen d'influence et de réforme chez autrui. Il est à souligner, par conséquent, que cet emploi de l'arme du jeûne, ne se rattache pas directement à la vieille tradition indienne du jeûne du créancier. Il est clair ici que Gandhi a redécouvert pour son compte l'influence du jeûne, et dans un cas individuel, loin de toute préoccupation politique. C'est plus tard, et en suivant le cours de sa pensée, qu'il arrivera à faire du jeûne une arme politique de grande portée.

Le premier incident rapporté ici est de 1913.

santé spirituelle. S'il n'y a pas affection profonde et véritable entre maître et élève ; si la faute de l'élève n'a pas atteint le maître dans le tréfonds de son être ; si l'élève n'éprouve aucun respect pour son maître — le jeûne est un geste déplacé, sinon même nocif. Bien qu'il y ait donc lieu de douter de l'opportunité du jeûne en de tels cas, aucun doute n'est possible quant à la responsabilité du maître dans les errements de l'élève.

La première de mes deux pénitences ne présenta de difficulté pour aucun de nous. Je n'eus à suspendre ou à arrêter complètement aucune de mes activités courantes. Je me permets de rappeler que, durant toute cette période de pénitence, je m'en tins strictement au régime des fruits. La fin du second jeûne me fut assez pénible. Je n'avais pas encore entièrement compris, à l'époque, l'extraordinaire efficacité du *Râmânâma* (1), et ma capacité de résistance à la souffrance était, dans cette mesure, moindre. En outre, j'ignorais encore la technique du jeûne — et notamment la nécessité de boire beaucoup d'eau, si écœurant ou détestable que ce pût être. Et puis, le fait que le premier jeûne n'avait été qu'un jeu pour moi, m'avait incité à ne pas prendre de précautions pour le second. C'est ainsi que, durant le premier, j'avais pris tous les jours des bains de Kuhne, alors que, durant le second, j'y renonçai au bout de deux ou trois jours et ne bus que très peu d'eau, pour en éviter le goût déplaisant et parce que cela me donnait la nausée. Mon gosier se dessécha, fut pris de faiblesse, et durant les derniers jours je ne pouvais parler qu'à voix très basse. Pourtant, et malgré tout, j'expédiai mon travail en recourant à la dictée, où il aurait fallu écrire. J'écoutais régulièrement la lecture du *Râmâyana* et d'autres livres sacrés. Il me restait aussi assez de force pour discuter et donner mon avis sur toutes questions urgentes.

(1) « Nom de Râm », voir n. 2, p. 45.